



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 MARS 2023**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 13

Votants : 18

**L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023**

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOEASKOETXEA.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Marie BLEIKER (donne pouvoir à Christiane URKIA), Sophie KONSTANTINOVICH, Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Zigor GOEASKOETXEA).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-4 – MICRO CRECHE : SUPPRESSION DU SERVICE PUBLIC NON OBLIGATOIRE.

Vu le code général de la fonction publique (CGFP),

Vu la délibération du 28 novembre 2011 validant le principe d'une gestion municipale de la structure

La gestion de la micro crèche est devenue aujourd'hui très compliquée pour la commune.

Vu le fait que la gestion de crèche ne constitue pas, en l'état actuel du droit, un service public obligatoire qui relèverait des communes.

Il est proposé la suppression de ce service public non obligatoire.

Deux causes viennent justifier la suppression de ce service public :

- Des difficultés d'ordre techniques : nous rencontrons énormément de difficultés lors du remplacement des agents absents. Nous avons d'ailleurs dû fermer plusieurs fois par manque de remplaçant.
- Une rentabilité financière insuffisante, la crèche est de plus en plus déficitaire.

Vu l'avis du Comité Technique Intercommunal en date du 23/02/2023

Vu la Commission Générale en date du 06/03/2023 ;

Vu la Commission Crèche en date du 08/03/2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE**, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor COLEASKOETXEA et Myriam COULOUMIERS votant contre, de :

ARTICLE 1^{er} : VALIDER la suppression de ce service public non obligatoire;

ARTICLE 2 : AUTORISER Madame le Maire à procéder à l'ensemble des formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 10 mars 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

